

À Sa Majesté *139^a* Berne, 6 novembre 1822.

le Très-auguste et Très-puissant prince
Louis

Roi de Portugal et des Algarves
etc etc etc.

Sire,

Il a plu à Votre Majesté de nous faire part, par sa lettre du 1^{er} octobre, de la décision qu'Elle a prise d'accréditer auprès de la Confédération suisse le vicomte de ^{Santa} Thabel en qualité d'envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. ~~sup près la C~~

Nous sommes très-sensibles au témoignage d'affection que Votre Majesté vient de donner à la Confédération suisse en se faisant représenter auprès d'elle par un envoyé, afin de resserrer les relations d'amitié qui ont toujours existé entre les deux pays.

Nous vous donnons, Sire, l'assurance ~~que nos efforts tendront~~ ~~constamment à assurer ces relations,~~ et que nous ajouterons foi pleine et entière à tout ce que Monsieur le vicomte de ^{Santa} Thabel nous exposera de Votre part et que nous ne négligerons rien pour lui faciliter autant qu'il dépendra de nous l'accomplissement de la haute mission que Votre Majesté lui a confiée.

En remerciant Votre Majesté de l'intérêt qu'Elle nous témoigne pour la prospérité de notre patrie, nous vous prions, Sire, d'agréer les vœux bien sincères que nous formons pour Votre conservation et pour celle de toute la famille Royale, ainsi que pour le bonheur du Portugal.

C'est dans ces sentiments que nous prions Votre Majesté d'agréer l'hommage de notre profond respect



5139⁶ Paris, 6 novembre 1872E. P. XI. 72.
Portugal, Légation

Le Conseil fédéral a l'honneur de transmettre sous un pli à Monsieur le Vicomte de ~~St. Gabriel~~ la réponse qu'il a faite aux lettres Royales par lesquelles Sa Majesté le Roi de Portugal a désigné son Excellence pour le représenter en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération suisse.

En priant Monsieur le Ministre de bien vouloir faire parvenir cette réponse à sa haute destination, le Conseil fédéral prie de recevoir (les assurances de sa considération ^{très} distinguée) l'assurance de lui offrir

Conseil fédéral.

Avec un pli et sa copie